



PLAN DES SECTEURS



DETAIL SECTEUR SP1

LEGENDE

Bâtiments protégés au titre des Monuments historiques (classés ou inscrits)	Murs de clôture à conserver
Immeubles d'intérêt patrimonial remarquable à conserver dont la démolition, la modification ou l'altération sont interdites	Pierres levées à conserver
Petit patrimoine et éléments d'architecture d'intérêt à conserver (croix, oratoire, pressoir, fontaine, monument aux morts, base 20e...)	Bigues à conserver
Immeubles d'intérêt patrimonial ordinaire à conserver, modifiables sous conditions	Portails en fer plat à conserver
Bâtiments sans caractère patrimonial pouvant être conservés, modifiés ou démolis	Boisements d'intérêt à conserver
	Autres boisements modifiables sous conditions
	Arbres isolés à conserver
	Jardins et espaces naturels d'intérêt à conserver
	espaces naturels ouverts, modifiables sous conditions
	Cheminement piétons à préserver ou créer
	Cour à préserver
	vues remarquables à préserver

SPR
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
Commune de VERTRIEU

PLAN DE PROTECTION
délibération du 26 novembre 2018
de la modification simplifiée n° 1 du SPR